

**Manuscrit 49 (MNN 75.149.298.41)**  
**Lettre de Nicéphore Niépce à Claude Niépce**  
**12 mars 1817**

. S<sup>t</sup> Loup, le 12 Mars 1817

. Mon cher Ami,

. Avant de répondre à ta lettre du 28 février<sup>1</sup> dont j'ai eu le plaisir de t'annoncer/ la réception dans ma réponse à ta précédente<sup>2</sup>, je désirais que nous reçussions le/ panier que tu as eu la bonté de nous expédier ; et tu seras bien aise de savoir/ qu'il nous a été remis en bon état et dument conditionné. rien, grace à Dieu, n'a/ été endommagé, cequi aurait été fort désagréable pour le livre surtout, ouvrage/ précieux de toute maniere, et que je me fais une fête de lire à tête reposée, par ceque/ son objet, comme tu l'observes très bien, nous intéresse particulièrement<sup>3</sup>. reçois donc/ à cette occasion, Mon cher Ami, mille empressés remercimens tant de la part de ma/ femme que de la mienne. à l'égard des graines commissionnées par mon Cousin/ S<sup>t</sup> Victor<sup>4</sup> ; des pépins de Giraumon de Damas<sup>5</sup>, de Bonnets turcs<sup>6</sup>, et des patates/ d'Amérique<sup>7</sup> ; nous espérons que tu auras bien voulu t'en occuper, et que le Botanicien/ Fleurot n'aura pas été fort en peine de se procurer ces différents articles. Ils/ arriveront au grand contentement du Thouin<sup>8</sup> de S<sup>t</sup> Loup<sup>9</sup> auquel ils donnent du/ tintouin. nous tiendrons la main à ceque ce beau zèle ne s'évapore pas en fumée,/ et tu peux compter surtout que nous veillerons au grain ; car autrement la vergétation/ pourrait bien s'en trouver mal.

. Nous sommes charmés, Mon cher Ami, que tu te trouves bien d'avoir renouvelé/ connaissance avec le jus Bourguignon : nous devons donc d'après cela, regretter beaucoup (sic)/ d'avoir tant tardé de t'en envoyer. tu ne dois pas t'en faire faute, et lorsque ta/ petite provision touchera à sa fin, nous te prions de nous en prévenir afin que/ nous puissions t'en expédier de suite une nouvelle. ceque tu as la bonté de me dire//

à ce sujet tant de ta part que de celle de M<sup>r</sup> de la Chabeaussiere<sup>10</sup>, est trop/ au dessus du mérite de la chose ; mais enfin si ce faible cadeau exprime mal/ notre reconnaissance, il parait avoir fait plaisir, et c'est là le point essentiel. n'oublie/ pas je te prie, lorsque tu auras occasion de revoir M<sup>r</sup> de la Chabeaussiere, de nous/ rappeler à son obligéant souvenir, et d'être auprès de lui l'interprète de nos sentimens./ j'ai vu dans une de nos dernieres gazettes, que l'on a découvert à 30 lieues de Paris,/ une carriere de pierres propres à la lythographie<sup>11</sup>. si le fait est vrai il est à/

<sup>1</sup> Document inconnu.

<sup>2</sup> Lettre du 2 mars 1817 (MNN) en réponse à la lettre de Claude du 24 février 1817 (document inconnu).

<sup>3</sup> Document inconnu.

<sup>4</sup> Augustin Laurent Niépce de Saint-Victor (1766-1833), cousin germain de Nicéphore. Il était le père d'Abel Niépce de Saint-Victor (1805-1870), chimiste et inventeur de plusieurs procédés photographiques.

<sup>5</sup> À l'automne 1817, Nicéphore réalisera des expériences à l'aide de cette variété de potiron (cf. Lettre du 7 octobre 1817, MNN). Bien des années plus tard, cette recherche l'intéressera toujours. En effet, le 17 novembre 1826, il fera parvenir à la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale « *une livre de fécule de giraumont* » (cf. Note manuscrite en marge de la lettre du 14 novembre 1826, ASR). Lors de son séjour à Paris en septembre 1827, il se rendra en outre au siège de la Société d'Encouragement afin de connaître l'opinion de ses membres sur la qualité de la fécule obtenue à l'aide de cette sorte de cucurbitacée (cf. Lettre du 2 septembre 1827, MNN).

<sup>6</sup> Surnom donné au giraumon en raison de sa forme. Cette sorte de cucurbitacée est également appelée « potiron turban ».

<sup>7</sup> Au sujet de cette commission, voir les lettres du 19 février et du 2 mars 1817 (MNN).

<sup>8</sup> Référence humoristique au botaniste et agronome André Thouin (1747-1824).

<sup>9</sup> Saint-Loup-de-Varenes, village situé à 8 kilomètres au sud de Chalon-sur-Saône. Les Niépce y possédaient le domaine du Gras où ils passaient une partie de l'année et où Nicéphore réalisa une grande partie de ses travaux.

<sup>10</sup> Membre de la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale, Ange Jacques Marie Poisson de la Chabeaussière (1755-1823) fut l'intermédiaire privilégié des contacts entre les frères Niépce et cette Société savante fondée en 1801 et installée, depuis 1804, dans l'ancien hôtel de Boulogne, au n°34 de la rue du Bac. Il n'est pas anodin de constater que c'est dans le même hôtel, mais au n°42, que Claude Niépce s'installa lors de son arrivée à Paris en mars 1816. Les Niépce fréquentaient d'ailleurs cette adresse depuis au moins 1806 (cf. BM p.284 et 385-386).

<sup>11</sup> Au mois de juillet 1816, un concours avait été ouvert à Paris par la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale afin de trouver en France des pierres adaptées à la lithographie. Il s'agissait de développer cette nouvelle méthode de gravure, inventée par Aloys Senefelder en 1796 à Munich et pratiquée en France depuis 1802. Dans les mois suivants, Niépce avait

présumer que M<sup>r</sup> de la Chabeaussiere en aura connaissance : je serais bien aise/  
de le savoir. je ne le suis pas moins, Mon cher Ami, de la réponse qui t'a été faite/  
par M<sup>r</sup> de Senainville, relativement à notre Brevet<sup>12</sup>. je crois t'avoir mandé que, vû/  
la difficulté des tems, il conviendrait peut être que nous ne renouvellâssions notre Brevet/  
qu'après l'expérience en grand que nous nous proposons de faire : j'attends là dessus ta/  
décision. peut être que si notre découverte est, comme je l'espère, bien accueillie des/  
Princes<sup>13</sup>, nous pourrions à raison du motif qui nous a empêchés de la faire valoir,  
obtenir d'eux une dispense ou une prolongation de Brevet ; et c'est encore là pour nous,  
un motif de plus de nous empresser de la leur présenter. d'après ce que tu nous<sup><as></sup> annoncé/  
dans le tems, sur tes intentions à cet égard, nous pensons, Mon cher Ami, que l'époque/  
de cette importante démarche ne peut être maintenant bien éloignée, et qu'elle aura/  
nécessairement lieu avant la fin du Mois, terme auquel le service d'Isidore expire. il/  
nous mande dans sa lettre du 3<sup>14</sup>, que notre intention étant qu'il assiste à la présentation,  
il sera obligé de faire un nouvel uniforme et un pantalon neuf. il croit que cette/  
circonstance pourra me déterminer à aller à Paris. je le désirerais certainement beauco<sup><u></sup>p :/  
et si je ne consultais que ma satisfaction personnelle et mon agrément, je me sentirais/  
très disposé à réaliser un projet qui me procurerait le plaisir de t'embrasser ainsi/  
que ton cher Neveu ; mais dans notre position actuelle il n'y a qu'un motif indispensable/  
d'utilité qui pût, Mon cher Ami, me décider à augmenter la somme de nos dépenses.//

les tems sont trop durs, et il faut par surcroît donner chaque jour d'avantage/  
aux pauvres dont le nombre augmente chaque jour d'une manière vraiment inquiétante./  
il faut convenir qu'une misère aussi générale dans un pays tel que le nôtre surtout, est/  
quelque chose d'assez extraordinaire. pour en revenir à notre objet, nous préférons donc/  
qu'Isidore, vû la circonstance, se fasse faire l'uniforme en question, si toute fois cet/  
arrangement s'accorde avec tes projets ; et dans tout état de cause nous te laissons, Mon/  
cher ami, parfaitement libre d'agir là dessus comme bon te semblera. nous te prions/  
seulement de vouloir bien demander de notre part à ton cher Neveu, s'il a besoin/  
d'argent, et à quoi pourra monter cette nouvelle dépense ; car il ne doit rien nous cacher/  
à cet égard, ni attendre qu'il soit au dépourvu. puisqu'il n'aime pas le service, et que/  
comme beaucoup de ses camarades il a l'intention de se retirer, je présume que tu seras/  
ainsi que nous d'avis qu'il le fasse plus tôt que plus tard, c'est à dire après le délai que tu/  
avais fixé<sup>15</sup>. son entretien au corps est extrêmement coûteux, et dans une année comme celle-ci,  
il excéderoit de beaucoup nos facultés. Isidore a fait son devoir : il serait prêt à le faire/  
encore si malheureusement le cas l'exigeait. son intention n'est certainement pas d'être [un]/  
comme la plupart de nos jeunes chalonnois que leur sottise entraîne partout sans/  
pourtant les mener à rien : nous pourrions, je l'espère, l'occuper agréablement et utilement./  
embrasse-le bien pour nous, Mon cher Ami, et fais-lui part, je te prie, de cet Article de/  
ma lettre, qu'il est enfin tems de finir./

. Le bien que tu nous dis de M<sup>me</sup> & M<sup>r</sup> Quenion<sup>16</sup> nous inspire un vif desir de les/  
connaître ; mais il paraît qu'ils ne resteront pas assez de tems à Paris pour que nous/  
puissions nous flatter de les y trouver, et c'est un regret de plus à ajouter à ceux que l'absence/  
nous fait éprouver. reçois, Mon cher ami, nos félicitations sur le nouvel espoir de succès que/  
le résultat de tes dernières tentatives semble te garantir, ainsi que les vœux que nous formons/  
pour qu'il puisse en se réalisant, t'offrir la plus douce récompense de tes peines, je/  
veux dire l'ineffable satisfaction d'avoir fait une découverte aussi belle, aussi//

---

consacré beaucoup de temps à cette recherche. Déçu du peu de résultat et de reconnaissance obtenus, il finira par abandonner à la fin de l'été 1817 (cf. Lettre du 6 août 1817, MNN).

<sup>12</sup> Le brevet du Pyrèolophore avait été accordé aux frères Niépce le 3 avril 1807 pour une durée de dix ans. En cette année 1817, il arrivait donc à expiration. Pour ne pas perdre l'exclusivité sur leur principe moteur, Nicéphore et Claude devaient par conséquent solliciter une prolongation du brevet d'invention, un brevet de perfectionnement ou un brevet d'application. La prolongation leur sera finalement refusée en avril 1817 (cf. Lettre du 22 avril 1817, coll. J. Niépce) ce qui finira de décider Claude à partir s'installer en Angleterre pour y exploiter la machine.

<sup>13</sup> Et notamment au duc d'Angoulême (1775-1844). Fils du futur Charles X, il était le frère du duc de Berry et le neveu du roi Louis XVIII.

<sup>14</sup> Document inconnu.

<sup>15</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1815, Isidore était garde du corps dans la Compagnie du duc d'Havré, cousin du Roi. Mécontent de sa situation, il envisageait de quitter ce poste (cf. Lettre des 14 et 15 décembre 1816, MNN). En avril 1817, il décidera finalement de rester dans l'armée et réintégrera son corps après un congé de trois mois (cf. Lettre du 8 avril 1817, MNN).

<sup>16</sup> George Kenyon (1776-1855), Baron de Gredington et 2<sup>ème</sup> Lord Kenyon (depuis le 4 avril 1802). Il avait épousé le 1<sup>er</sup> février 1803 Margaret Emma Hanmer, une de ses cousines, née le 7 juillet 1785 et décédée le 24 février 1815 (nous ne savons donc pas qui est la « Mme Quenion » évoquée ici par Niépce).

extraordinaire qu'elle serait infailliblement utile.

. j'ai répété avec un tuyau coudé de 6 lignes de diamètre intérieur<sup>17</sup>, l'expérience sur/ l'inflammation de l'huile de p.<sup>18</sup> dont je t'avais parlé, et elle a parfaitement réussi. je l'ai/ faite dans la chambre de Langrois<sup>19</sup> et dans une attitude respectueuse, c'est à dire à genou,/ parceque le plafon n'est pas fort élevé. j'avais seulement mis assez d'huile pour intercepter le/ passage de l'air. la flamme vive et très blanche, a formé en detonnant un cône dont la base/ touchait au plancher, et cette base était très large. le volume de la flamme eût été bien plus/ considérable encore si elle n'avait point rencontré d'obstacle. cette nouvelle expérience m'a fait/ je te l'avoue, Mon cher Ami, le plus grand plaisir, parceque je crois comme toi, que ce/ procédé que nous avons inventé est réellement la véritable Solution du problème qu'il/ était si important pour nous de résoudre. notre pyrèolophore conservera ainsi un des avantages/ marqués qui le distinguent des machines à vapeur, et auquel il eût été bien fâcheux pour/ nous de renoncer. cette même huile de p. du commerce que je ne pouvais enflammer qu'avec/ la plus grande peine, dans un tuyau de fer rougi, s'enflamme parfaitement et d'une manière/ sûre d'après le nouveau procédé. l'asphalte<sup>20</sup> a, comme je l'ai observé depuis, à peu près/ tous les inconvénients de la résine, et répand de plus en brûlant, une odeur si désagréable/ qu'elle lui a valu le nom de stercus diaboli<sup>21</sup> ; ce qui ne serait pas fort attrayant pour les/ voyageurs./

. je suis à la recherche et je crois être sur la trace d'un moyen de graver d'après le/ procédé dont je me suis occupé l'année dernière<sup>22</sup>. je m'occupe de nouvelles tentatives sur cet/ objet, et si j'ai le bonheur d'obtenir un bon résultat, je m'empresserai, Mon cher Ami de t'en/ faire part. quelqu'un nous a fait proposer d'acheter notre petit effet de S<sup>t</sup> Martin des/ champs<sup>23</sup>. mande-nous, je te prie, quelles sont tes intentions à cet égard. je crois qu'il ne serait/ pas mal fait de faire assurer et reconnaître notre créance par la chere Cousine ; autrement/ nous risquerions d'être evincés : tu pourrais charger un homme de loi de cette opération bien/ importante pour nous. adieu, Mon cher ami : reçois avec mille tendres embrassemens de//

<En marge gauche de la quatrième page, verticalement>

notre part, l'assurance de notre bien inaltérable attachement. ne nous oublie pas si tu le veux bien, auprès d'Antoine et/

Victor<sup>24</sup>, mille choses honnêtes de la part de toutes les personnes de ta connaissance./

. tous nos gens d'ici et de la ville nous prient de te présenter leurs respects./

. Pyrame, Ténor, les vaches &c. &c. se portent comme à l'ordinaire, c'est à dire, à merveille./

://: J.N. Niépce

<adresse manquante>

<sup>17</sup> Soit 1,35 cm de diamètre (1 ligne correspondant à 1/12 de pouce).

<sup>18</sup> L'huile de pétrole.

<sup>19</sup> Langrois était un ouvrier qui travailla pour les frères Niépce à l'élaboration du Pyrèolophore. Sa présence auprès d'eux est attestée de 1808-1809 (cf. Relevé de dépenses, MNN) à 1813 (cf. Lettre de Nicéphore à Alexandre du Bard de Curley, 9 juin 1813, BNF).

<sup>20</sup> Dans une de ses précédentes lettres, Claude avait évoqué la possibilité d'utiliser l'asphalte comme combustible pour le Pyrèolophore (les deux frères y avaient déjà songé en 1806 mais n'avaient alors pas été en mesure de s'en procurer). À l'automne 1816, Nicéphore avait donc essayé d'en trouver à proximité de Chalon-sur-Saône (cf. Lettre du 4 octobre 1816, MNN). Dans les mois qui suivront, il expérimentera cette substance (cf. Lettre du 23 janvier 1817, MNN) avant de la juger, en ce mois de mars 1817, inapte à remplir le but auquel Claude la destinait. Niépce lui trouvera cependant une autre utilité puisque l'asphalte (ou bitume de Judée) sera le produit photosensible avec lequel il inventera l'héliographie.

<sup>21</sup> « *Fiente du Diable* ». Comme l'ont souligné M. Bonnet et J.L. Marignier (cf. BM p.521), Nicéphore a ici commis une erreur. En effet, l'expression *stercus diaboli* désigne non pas l'asphalte mais *l'assa foetida* : « *L'Assa foetida (...), que les Allemands appellent Stercus diaboli, est une gomme-résine en masse compacte, un peu molle, composée de larmes ou de grumeaux brillants, d'un blanc jaunâtre ou roussâtre, surtout lorsqu'elle est fraîche, se changeant par la suite en un rouge plus ou moins teint de violet, d'une odeur puante qui approche de celle de l'ail, mais plus forte, et d'un goût amer, âcre et mordicant* » (J.B. de Lamarck, *Encyclopédie méthodique – Botanique (Tome Second)*, Paris, 1786, p.456).

<sup>22</sup> C'est ici la première mention des recherches de Nicéphore sur la lumière depuis près de huit mois (cf. Lettre du 29 juillet 1816, MNN). En effet, depuis l'été 1816, le chalonnais avait délaissé ses expériences sur le sujet préférant se consacrer à la recherche de pierres propres à la lithographie et à l'amélioration du Pyrèolophore.

<sup>23</sup> Saint-Martin des Champs, commune (aujourd'hui disparue) située sur l'agglomération de Chalon-sur-Saône.

<sup>24</sup> Antoine et Victor Mignon étaient deux des trois fils nés du premier mariage de la femme de Nicéphore, Agnès Romero, avec Jean-Louis Mignon (décédé en 1793).